



HEXAVIA NV 2011

FICHE PRODUIT

◆ LE PRODUIT

HEXAVIA NV 2011 est le référentiel des voies de France extraites des données de production de La Poste. Ce référentiel fait l'objet d'une mise à jour continue par les conseillers en fiabilisation des Centres de l'Adresse (CDA) à partir des délibérations prises en mairies et des remontées d'informations du réseau postal signalant les changements d'appellation ou les créations de voie.

HEXAVIA NV 2011 contient plus de 2 Millions de voies et 7 000 autres appellations des 36 600 communes de France. Les voies présentes dans le fichier sont les appellations officielles des voiries dénommées par les mairies, les appellations d'usage pour les éléments de voirie non dénommés (cas des hameaux, lieux-dits, routes nationales, résidences, lotissements...), et les voies synonymes.

◆ L'OFFRE

HEXAVIA NV 2011 est disponible pour contrôler les libellés de voies de vos adresses sur la France entière et Monaco (hors collectivités d'Outre-Mer).

HEXAVIA NV 2011 est proposé aux deux normes (32 et 38 caractères) selon les règles de normalisation décrites dans les normes AFNOR Z 10-011 et XP Z 10-011. Cette dernière garde son statut expérimental jusqu'à la sortie de la norme européenne de l'adresse.

HEXAVIA NV 2011 est produit tous les mois en version complète et mise à jour.

◆ LE PRINCIPE

HEXAVIA NV 2011 permet le contrôle adresse de la ligne 4 (libellé de voie) et de la ligne 6 (code postal et libellé Ligne 6). Il permet également le contrôle de la ligne 4 et de la Ligne 5 + Ligne 6 (cas d'ancienne commune ou de lieu dit).

Les codes postaux sont uniquement les codes postaux de type « ménage ».

Les principaux cas de rédaction d'adresse sont :

Adresse dans une commune avec un seul code postal
Ligne 4 : Libellé de la voie de la commune
Ligne 6 : Code Postal et libellé Ligne 6 de la commune

Adresse dans une commune ayant plusieurs codes postaux
Ligne 4 : Libellé de la voie de la commune
Ligne 6 : Code Postal de la voie et libellé Ligne 6 de la commune

Adresse dans une ancienne commune ou un lieu-dit :
Ligne 4 : Libellé de la voie du lieu-dit ou de l'ancienne commune
Ligne 5 : Libellé du lieu-dit ou de l'ancienne commune
Ligne 6 : Code Postal de la voie et libellé acheminement de la commune





HEXAVIA NV 2011

Voie ayant changé d'appellation :
Ligne 4 : Remplacer l'ancienne appellation par la nouvelle

Voie ayant plusieurs codes postaux :
Ligne 6 : Code Postal de la portion de voie délimitée par ses bornes

◆ LES FICHIERS

Chaque fichier a les caractéristiques suivantes :

- volume d'environ 350 Mo
- enregistrements de taille fixe, de longueur 163 caractères en « norme 32 » et 168 caractères en « norme 38 » (hors caractères de fin de ligne et de fin de fichier).

Chaque fichier contient 4 types d'enregistrement :

- l'article logique «préfixe» (entête du fichier)
- l'article logique «localité» (commune et lieux-dits)
- l'article logique «voie»
- l'article logique «voie synonyme»

Critères de tri des articles Localité, Voie et Voie Synonyme :
Code INSEE, Matricule Voie, Matricule Voie Synonyme.

Légende

Taille AN : Fichier Ancienne Norme 32

Taille NN : Fichier Nouvelle Norme 38

1. Article logique « préfixe »

Zone	Description	Taille AN	Taille NN	Position AN	Position NN	Type	Valeurs
1	Date de création	10	10	1	1	Date	jj/mm/aaaa
2	Libellé fichier	22	22	11	11	Alphanumérique	©LA POSTE HEXAVIA
3	Format fichier	131	136	33	33	Alphanumérique	COMPLET XX / MISE A JOUR XX
	Longueur totale	163	168				

xx prend la valeur 32 ou 38 selon la norme utilisée.



HEXAVIA NV 2011

2. Article logique « localité » (commune et lieu-dit)

Zone	Description	Taille AN	Taille NN	Position AN	Position NN	Type	Valeur
1*	Type d'enregistrement	1	1	1	1	Alphanumérique	L
2*	Identifiant adresse ligne 6 ou ligne 5/ligne 6	6	6	2	2	Alphanumérique	
3	Code INSEE de la commune	5	5	8	8	Alphanumérique	
4	Réservé	16	16	13	13		
5	Libellé de la commune	32	38	29	29	Alphanumérique	
6	Code INSEE de la commune globale	5	5	61	67	Numérique	<i>facultatif</i>
7	Indicateur de pluridistribution	1	1	66	72	Numérique	0 ou 1
8	Libellé de la ligne 5	32	38	67	73	Alphanumérique	
9	Indicateur commune ROUDIS	1	1	99	111	Numérique	0 ou 1
10	Code Postal	5	5	100	112	Numérique	
11	Libellé de la ligne 6	26	32	105	117	Alphanumérique	
12	Code INSEE ancienne commune	5	5	131	149	Alphanumérique	<i>facultatif</i>
13	Code de mise à jour	1	1	136	154	Alphanumérique	C, M ou S ou espace
14	Réservé	27	14	137	155		

* Clé de mise à jour : zone1, zone 2



HEXAVIA NV 2011

3. Article logique « voie »

Zone	Description	Taille		Position		Type	Valeur
		AN	NN	AN	NN		
1*	Type d'enregistrement	1	1	1	1	Alphanumérique	V
2*	Identifiant adresse ligne 6 ou ligne 5/ligne 6	6	6	2	2	Alphanumérique	
3	Code INSEE de la commune	5	5	8	8	Alphanumérique	
4*	Matricule voie	8	8	13	13	Numérique	
5	Réservé	20	20	21	21		
6	Dernier élément de la voie	20	20	41	41	Alphanumérique	
7	Libellé de voie	27	32	61	61	Alphanumérique	
8	Type de voie abrégé	4	4	88	93	Alphanumérique	<i>facultatif</i>
9	Descripteur libellé de voie	10	10	92	97	Alphanumérique	
10	Indicateur standardisation	1	1	102	107	Numérique	0 ou 1
11	Indicateur de scindage	1	1	103	108	Numérique	0 ou 1
12	Indicateur voie homonyme	1	1	104	109	Numérique	0 ou 1
13	Code Postal	5	5	105	110	Numérique	
14	Borne impaire inférieure	4	4	110	115	Numérique	
15	Extension abrégée	1	1	114	119	Alphanumérique	<i>facultatif</i>
16	Réservé	1	1	115	120		
17	Borne impaire supérieure	4	4	116	121	Numérique	
18	Extension abrégée	1	1	120	125	Alphanumérique	<i>facultatif</i>
19	Réservé	1	1	121	126		
20	Borne paire inférieure	4	4	122	127	Numérique	
21	Extension abrégée	1	1	126	131	Alphanumérique	<i>facultatif</i>
22	Réservé	1	1	127	132		
23	Borne paire supérieure	4	4	128	133	Numérique	
24	Extension abrégée	1	1	132	137	Alphanumérique	<i>facultatif</i>
25	Matricule ROUDIS	5	5	133	138	Numérique	<i>facultatif</i>
26	Réservé	5	5	138	143		
27	Code de mise à jour	1	1	143	148	Alphanumérique	C, M ou S ou espace
28	Réservé	20	20	144	149		

* Clé de mise à jour : zone1, zone 2, zone 4



HEXAVIA NV 2011

4. Article logique « voie synonyme »

Zone	Description	Taille AN	Taille NN	Position AN	Position NN	Type	Valeur
1*	Type d'enregistrement	1	1	1	1	Alphanumérique	W
2	Réservé	6	6	2	2		
3	Code INSEE de la commune	5	5	8	8	Alphanumérique	
4*	Matricule voie	8	8	13	13	Numérique	
5*	Matricule voie synonyme	8	8	21	21	Numérique	
6	Réservé	12	12	29	29		
7	Dernier élément de la voie synonyme	20	20	41	41	Alphanumérique	
8	Libellé de voie synonyme	27	32	61	61	Alphanumérique	
9	Type de voie synonyme abrégé	4	4	88	93	Alphanumérique	<i>facultatif</i>
10	Descripteur libellé de voie synonyme	10	10	92	97	Alphanumérique	
11	Indicateur standardisation	1	1	102	107	Numérique	0 ou 1
12	Réservé	5	5	103	108		
13	Code de mise à jour	1	1	108	113	Alphanumérique	C, M ou S ou espace
14	Type d'appellation	1	1	109	114	Numérique	1, 2, 3 ou 4
15	Réservé	54	54	110	115		

* Clé de mise à jour : zone1, zone 4, zone 5



HEXAVIA NV 2011

◆ LES DONNEES

IDENTIFIANT ADRESSE ligne 6 ou ligne 5/ligne 6

L'identifiant est une clé qui permet d'identifier une adresse composée d'une ligne 6 (code postal et libellé acheminement) ou une adresse composée d'une ligne 5 (généralement un lieu-dit) et d'une ligne 6.

L'identifiant adresse est utilisé pour différencier deux voies homonymes ayant le même code postal au sein d'une même commune. Il sert également à contrôler et valider l'écriture du couple Ligne 5 / Ligne 6.

Il ne doit pas être utilisé pour créer ou supprimer un lien entre la Ligne 4 et la Ligne 5.

CODE INSEE DE LA COMMUNE

Il s'agit du code INSEE de la commune ou de l'arrondissement (pour Paris, Lyon et Marseille) à laquelle est rattachée la voie et portant cette adresse ligne 6 ou ligne 5/ligne 6.

LIBELLE DE LA COMMUNE

Il s'agit du libellé de la commune standardisé selon les normes de l'adressage postal.

CODE INSEE DE LA COMMUNE GLOBALE

Il s'agit du code INSEE des 3 communes à arrondissement (Paris, Lyon et Marseille).

INDICATEUR DE PLURIDISTRIBUTION

1 = Commune avec plusieurs codes postaux ménages (sinon 0), que cette commune ait des adresses avec ou sans ligne 5.

Cet indicateur permet, lorsque la commune est pluri-distribuée, de faire le contrôle de la validité du code postal au niveau de la voie ou des bornes des portions de la voie.

INDICATEUR DE COMMUNE ROUDIS :

cette zone permet de préciser si la commune est dans le fichier ROUDIS.

1 = Commune dans ROUDIS

0 = Commune absente de ROUDIS





HEXAVIA NV 2011

CODE POSTAL

Code postal en ligne 6 de type « ménage ».

LIBELLE LIGNE 6 :

Libellé positionné en ligne 6 et standardisé selon les normes postales.

CODE INSEE ANCIENNE COMMUNE

- Cas général : cette donnée n'est pas remplie.
- Cas des communes déclassées : il s'agit du code INSEE de l'ancienne commune déclassée indiquée dans le libellé ligne 5.
- Cas des communes associées (exceptions de LOMME et HELLEMES LILLE) : il s'agit du code INSEE de la commune associée indiquée en Ligne 6.

MATRICULE DE LA VOIE :

Ce matricule identifie de manière unique la voie. Il est directement issu du Répertoire de Production de La Poste.

DERNIER ELEMENT DE LA VOIE :

Il s'agit de la dernière suite de caractères alphanumériques présents dans le libellé de la voie.

LIBELLE DE VOIE :

Il est constitué du type de voie (rue, avenue, boulevard...) et du nom de la voie. Il apparaît 'in extenso' s'il est inférieur à 27 (AN) ou 32 caractères (NN).

Exemple :

- AVENUE DE LA PAIX

Ou abrégé conformément aux règles décrites dans la norme AFNOR précitée :

Exemple :

- BOULEVARD DU MARECHAL JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY (48 caractères) qui devient BD MAL J DE LATTRE DE TASSIGNY (30 caractères NN)

Certaines voies ne comportent pas de type de voie.

Exemple :

- LA CANEBIERE

TYPE DE VOIE ABREGE :

Le type de voie est le premier mot ou groupe de mots du libellé de la voie. Il peut être simple (RUE) ou composé (GRAND RUE).

Les abréviations sont celles retenues par les normes AFNOR Z 10-011 et XP Z 10-011 de mai 1997 (ancienne norme 32 et nouvelle norme 38).

A la norme 38 caractères, cette zone n'est renseignée que pour la vingtaine de types de voie abrégés.

DESCRIPTEUR DU LIBELLE DE VOIE :





HEXAVIA NV 2011

Il s'agit de la codification de chaque mot du libellé de la voie. Cette codification qui s'appuie sur la classification des mots composant le libellé de voie permet de faciliter la normalisation du libellé de la voie. Il est renseigné si la voie a été standardisée.

Il existe 7 codes possibles :

- V (type de voie),
- T (titres),
- C (chiffres),
- P (prénoms),
- A (articles),
- E (extensions),
- N (noms).

Exemple :

- RUE (V) DU (A) PROFESSEUR (T) JEAN (P) PAUL (P) LANGEVIN (N) SUPERIEURE (E)

INDICATEUR DE STANDARDISATION :

Il permet d'indiquer si la voie ou la voie synonyme a été abrégée. Un libellé abrégé est un libellé ramené au nombre de caractères disponibles pour écrire ce libellé sur la ligne de l'adresse (soit 27 AN ou 32 NN caractères).

1 = le libellé est abrégé, c'est-à-dire que le libellé de la voie in extenso dépasse les 27 (AN) ou 32 (NN) caractères autorisés et qu'il a été abrégé.

0 = le libellé est inférieur ou égal à 27 (AN) ou 32 (NN) caractères et ne nécessite pas d'abréviations.

INDICATEUR DE SCINDAGE :

Une voie est dite scindée si elle est desservie par plusieurs codes postaux. Dans ce cas, les bornes paires et/ou impaires sont mentionnées pour chaque portion de voie si la voie est numérotée.

1 = la voie est scindée

0 = la voie n'est pas scindée

INDICATEUR DE VOIE HOMONYME

1 = il s'agit d'une voie portant un libellé de voie existant au moins une autre fois dans la commune, également comme libellé de référence, et sur une voie géographiquement distincte ayant le même code postal (sinon 0). Cet indicateur est utilisé pour différencier une voie présente dans la commune de celle(s) d'un ou plusieurs lieux-dits rattachés à cette commune. Ces voies sont différenciées via l'identifiant adresse L5/L6.





HEXAVIA NV 2011

BORNE IMPAIRE INFERIEURE :

Figure dans cette zone le numéro impair inférieur de la portion de voie scindée.
Si la voie est non scindée, cette valeur est à « 0000 ».

BORNE IMPAIRE SUPERIEURE :

Figure dans cette zone le numéro impair supérieur de la portion de voie scindée.
Si la voie est non scindée, cette valeur est à « 0000 ».

BORNE PAIRE INFERIEURE :

Figure dans cette zone le numéro pair inférieur de la portion de voie scindée.
Si la voie est non scindée, cette valeur est à « 0000 ».

BORNE PAIRE SUPERIEURE :

Figure dans cette zone le numéro pair supérieur de la portion de voie scindée.
Si la voie est non scindée, cette valeur est à « 0000 ».

EXTENSION ABREGEE:

L'extension de numéro, appelée parfois indice de répétition, est une des caractéristiques d'un point géographique. Elle complète le numéro dans la voie par un caractère alphabétique.

L'extension de numéro peut être :

- soit l'abréviation de Bis, Ter, Quater, Quinquies (B, T, Q, C) ;
- soit une lettre A, B, C, D,...lorsque ce caractère complète le numéro de voirie.

MATRICULE ROUDIS :

Cette zone, portée par les voies de référence, permet de faire le lien avec le fichier ROUDIS pour le routage Presse.

Elle prend la valeur « 0 » si la voie de référence est absente de Roudis.

TYPE D'APPELLATION :

Cet indicateur permet d'identifier les autres appellations synonymes de la voie.

1 = ancienne appellation : la voie a changé de nom.

2 = appellation locale : cette appellation non officielle est d'usage courant.

3 = ligne 3 (nouvelle valeur) : l'ensemble immobilier a maintenant des voies dénommées. Il est conservé en synonyme de la voie pour permettre la correction d'adresse, mais est également géré dans le référentiel des lignes 3 rattaché à la voie de référence (HEXALIGNE3).

4 = lieu-dit (nouvelle valeur) : le lieu-dit est renommé en plusieurs voies, chacune ayant le nom du lieu-dit en synonyme, sous un matricule spécifique à chacune des voies. Si ce lieu-dit apparaît en ligne 4 d'une adresse, il ne faut pas le descendre en ligne 5 mais bien le laisser sur la ligne 4. Cette indication permet d'alerter les outils de traitement batch RNVP qu'il s'agit d'une donnée obsolète.

Remarque :

Les synonymes restent tous identifiés sous le code Type d'enregistrement « W ».

CODE DE MISE A JOUR :





HEXAVIA NV 2011

- s'il s'agit d'une création d'un enregistrement, le code sera C.
- s'il s'agit d'une modification d'un enregistrement, le code sera M.
- s'il s'agit d'une suppression d'un enregistrement, le code sera S.

◆ **PRODUITS COMPLEMENTAIRES**

- Gamme Validation Adresse

HEXAPOSTE NV 2011 : référentiel des codes postaux et codes CEDEX

HEXACLE NV 2011 : référentiel des numéros dans les voies

CEDEXA : référentiel des adresses CEDEX des entreprises

- Gamme Routage Presse

ROUDIS : indicatifs de distribution pour le routage de la Presse

ROUTAGE Presse : centralisateurs pour le routage de la Presse

ROUTAGE International : bureaux d'échange pour le routage international de la Presse

◆ **CONTACTS**

Rediffuseur des référentiels géographiques :

AMABIS

31 AVENUE DU GENERAL LECLERC
92342 BOURG LA REINE CEDEX

Direction commerciale :

Tél : 01 45 36 45 00

e-mail : amabis@amabis.com

Internet : www.amabis.com

Normalisation : AFNOR

Tél : 01 41 62 76 44

Fax : 01 49 17 90 00

Site : www.afnor.fr

